

# SYNDICAT DES EAUX DE L'ABBAYE DES TROIS ROIS

## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 AVRIL 2021

Le 2 avril 2021, à 20 heures, se sont réunis à la salle des fêtes d'ETRAPPE :

- Jean Marie JACOB, Président,
- Les délégués : Pascal LOUCHE, Pascal CASARTELLI, Sylvain DELBEKE, Guillaume PETREQUIN, Julien LHOMME, Bastien GREINER, André MICHELOT, Eliane BOUCARD, Loïc BOUCARD, Isabelle FROTE, Laurent FOLLE,
- Etaient représentés : Guy SAINTVOIRIN par Guy CLAVEL, André STREIT par Aurélien DINET.
- Invité : Monsieur le Maire d'Onans : Claude HUEBER
- Albéric CHOPARD de VEOLIA,
- Absents excusés : Tristan DRUET, Jérôme SIMEANT, Georges CONTEJEAN, Robert ALZINGRE. Michel BOURRELIER MBConseils

### 1 : Election d'un(e) secrétaire de séance :

Isabelle FROTE est élue à l'unanimité.

### 2 : Approbation du compte rendu de la réunion du 3 septembre 2020 :

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 3 : Véolia :

#### 3.1 : Convention poteaux d'incendie :

Suite à la délibération favorable des 7 communes du Syndicat et à la mise en place d'un protocole entre PMA et VEOLIA pour Bretigney, le Président demande au conseil de délibérer pour l'autoriser à signer la convention avec VEOLIA. Après discussion, le conseil syndical **autorise à l'unanimité** des présents le Président à signer cette convention.

#### 3.2 : Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable :

La phase 1 est terminée et le rapport en cours d'élaboration. Concernant la phase 2, les essais de pression/débit et les mesures de pression/chlore sur les poteaux d'incendie sont terminés. Il reste un point bloquant : il est impossible d'obtenir des volumes journaliers par tranche horaire. Problème à régler avec VEOLIA.

Il reste à faire : une campagne de mesures nocturnes sur 2 nuits pour identifier les secteurs les plus fuyards, La programmation d'une campagne de recherche de fuite qui permettrait une localisation/indentification précise de la nature des fuites repérées. La finalisation de la phase 2.

#### 3.3 : Projet de raccordement du hameau de l'abbaye des Trois Rois :

Le projet est en attente d'une réunion entre le syndicat, la CC2VV et les communes d'APPENANS, MANCENANS et ETRAPPE pour la répartition des coûts des travaux.

### **3.4 : Traitement des eaux de sortie de la STEP de GENEY :**

Le projet est en standby en attente de régler les problèmes fonciers. Le Président avait fait part à la CC2VV de l'avis favorable du syndicat pour la pose d'un traitement UV à la station de pompage.

### **3.4 : Alimentation du GAEC de la ROCHEJEAN :**

VEOLIA présente un devis pour la réalisation des travaux de fourniture et pose de 2 pompes à variation de pression avec armoire de commande ainsi que d'un stabilisateur de pression amont sur le remplissage du réservoir d'Onans. Coût de l'opération : 10 750.94 HT tenant compte de la déduction du montant du renouvellement d'une pompe prévu au contrat.

**Adopté à l'unanimité moins une abstention.**

### **5.5 : Questions diverses :**

- Monsieur le Maire d'Onans intervient pour signaler plusieurs dysfonctionnements dans le traitement des réparations de fuites par un sous-traitant de VEOLIA. En effet lors de travaux successifs sur la conduite rue du Tilleul, la remise en place du terrain a occasionné un ruissellement qui a déstabilisé un mur de soutènement de la chaussée. Une expertise est en cours. D'autre part, après intervention dans une pâture, celui-ci n'a pas remis en place la finition en terre végétale ni passé de broyeur pour éliminer les cailloux (cf photo).

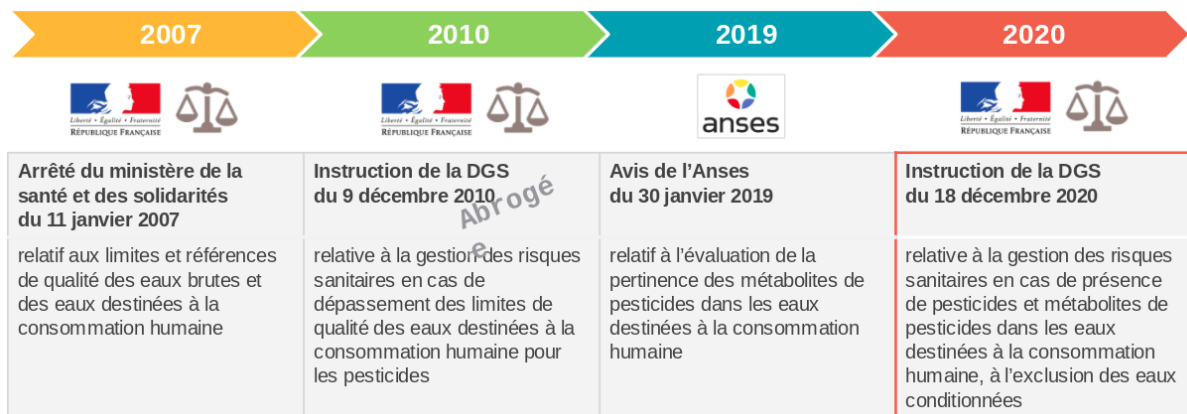


Il est instamment demandé à VEOLIA de revoir les conditions de réception des travaux de ce sous-traitant

- A Accolans, après signalement d'une fuite avant compteur par un riverain, VEOLIA est intervenu 3 fois sans savoir qu'il fallait remettre la bouche à clé à niveau (celle-ci étant recouverte d'enrobé). Le Président demande à ce que VEOLIA améliore sa communication interne ce qui lui évitera des déplacements inutiles et permettra de consacrer ce temps à l'assurance des finitions après réparation de fuite (rebouchage, reprise d'enrobés etc...).
- Le Président rappelle aux délégués qu'en cas de problème particulier constaté sur leur commune, ils peuvent le contacter par téléphone ou par mail. Dans le dernier cas, préciser l'adresse exacte et joindre si possible une photo.
- Pour répondre aux interrogations de plusieurs délégués, il est bon de rappeler certains points :

- Que le robinet et la vanne en amont du compteur servent au besoin du service, pour intervenir jusqu'au compteur et que les usagers doivent utiliser le robinet après compteur pour isoler le réseau privé. Si leur branchement n'en possède pas, il est à leur charge d'en installer un.
- Que la diffusion des fiches de qualité d'eau est rendue obligatoire par l'ARS.
- Que la station ne traite pas les pesticides, qu'ils viennent de l'agriculture en amont et qu'il est normal d'en trouver plus maintenant car la réglementation sur les analyses a évolué en 2020 même si la Franche Comté a pris un peu d'avance suite aux avis de l'anses.

## Encadrement des pesticides et métabolites dans les EDCH



#### 4 : Modification de la commission d'Appels d'Offres :

La CAO mise en place le 3 septembre dernier ne respecte pas les dispositions des articles L 1411-5 et L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que, pour les établissements publics, cette commission est composée du Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus au sein de son conseil.

Se présentent comme titulaires :

- Pascal LOUCHE
- Laurent FOLLE
- André MICHELOT
- Jérôme SIMEANT
- Pascal CASARTELLI

##### Elus à l'unanimité

Se présentent comme suppléants :

- Aurélien DINET
- Bastien GREINER
- Isabelle FROTTE
- Loïc BOUCARD
- Sylvain DELBEKE

##### Elus à l'unanimité

#### 5 : Délégations au Président :

En l'absence de délégation, le conseil devra se réunir pour délibérer pour chaque mandat émis par le président.

Le Président peut, en outre, par délégation du Conseil Syndical, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

3°) *De procéder, dans les limites fixées par le conseil syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-*

5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

9°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

**Adopté à l'unanimité.**

#### **6 : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2020 :**

Les deux comptes montrent un résultat de + 34 298.13 € en fonctionnement et – 238 510.64 € en investissement.

Le président ayant quitté la salle, le vice-président procède au vote : les deux comptes sont **approuvés à l'unanimité.**

#### **7 : Affectation du résultat :**

Affectation en réserve R 1068 en investissement : **45 996.00 €.**

Report en exploitation R 002 : **58 086.06 €**

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **8 : Vote du budget primitif 2021 :**

Fonctionnement : dépenses : **149 469.51 €** – recettes : **181 777.47 €**

Investissement : dépenses : **492 182.89 €** - recettes : **671 367.65 €**

**Adopté à l'unanimité**

#### **9 : DM pour modification des travaux en investissement :**

Le Président explique d'avoir budgétisé 4 500.00 € pour la réalisation de travaux de modification de la station de pompage dans le cadre de l'alimentation du hameau de l'Abbaye des Trois Rois mais n'a pas prévu les travaux de remplacement des pompes en sortie de GENEY pour un montant de 10 750.94 € HT.

Considérant que le budget est excédentaire et après délibération, le conseil **approuve à l'unanimité** la DM proposée pour 10 750.94 € HT au compte 2156.

#### **10 : Questions diverses :**

- Finitions sur le chemin de la STEP d'ONANS : L'entreprise est intervenue et la finition est validée

- Après un tour de table, et sans autre question, la séance est levée à 23h00

Le 03 avril 2021

Le Président  
Jean-Marie JACOB